



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024

PROCES-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice 14
Conseillers présents 11
Quorum 8

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Affiché le : 22 octobre 2024

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir à Annabelle FOUQUET, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir à Mickaël DELAHAYE et Loïc JORRE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2024
2. Ressources humaines
3. Finances
4. Voie Rouillon
5. SEM TEM 53
6. Protection sociale complémentaire : prévoyance
7. Questions diverses

1- Approbation procès-verbaux du conseil municipal du 19 septembre 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil du 19 septembre 2024.

2- Ressources humaines

Christelle BEAUDOUIN, Adjointe au Maire, informe le conseil que la directrice d'ALSH (Mme Boudonnet) retrouvera son poste à compter du 18 novembre prochain à 80% dans le cadre d'un congé parental. Pendant son congé maternité, son poste avait été réduit à la demande de la titulaire actuelle (Mme Guyard) pour réaliser une autre activité professionnelle. Au retour de Mme Boudonnet, Mme Guyard prendra d'autres fonctions au sein de la collectivité ce qui nécessite une création de poste à 22h00.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée :

- **VALIDE l'augmentation de 22h à 35h du poste de responsable de l'ALSH qu'occupe Mme Boudonnet à partir du 18 novembre 2024.**
- **VALIDE la création d'un poste de chargée de mission à temps non complet 22/35^{ème} à compter du 18 novembre dans l'objectif d'un projet d'étude de création d'un espace de vie sociale (EVS).**

Un candidat a sollicité la collectivité pour réaliser un apprentissage de 9 mois dans le cadre d'un CPJEPS (métier de l'animation) sur la commune, son poste sera financé par France Travail.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la convention d'apprentissage à venir avec France travail pour l'emploi d'un nouvel apprenti CPJEPS sur la commune.

3- Finances

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal une décision modificative suite au vote du Budget assainissement 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6811-042	Dotations aux amortissements	6 368,00 €	
777-042	quote part des subventions d'investissement transférées		10,00 €
023	Virement de la section d'investissement	- 6 358,00 €	
DM N° 2		10,00 €	10,00 €
Pour mémoire BP 2024 Fonctionnement		59 149,97 €	59 149,97 €
pour mémoire DM N° 1		20 945,96 €	20 945,96 €
TOTAL section fonctionnement après DM N° 2		80 105,93 €	80 105,93 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
13913/040	Opérations d'ordre de transfert	10,00 €	
2803			5 572,00 €
28153	Virement de la section de fonctionnement		796,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 6 358,00 €	
DM N° 2		10,00 €	10,00 €
Pour mémoire BP 2024 Investissement		56 637,75 €	56 637,75 €
Pour mémoire DM N° 1		22 672,25 €	22 672,25 €
Total section investissement après DM N° 2		79 320,00 €	79 320,00 €

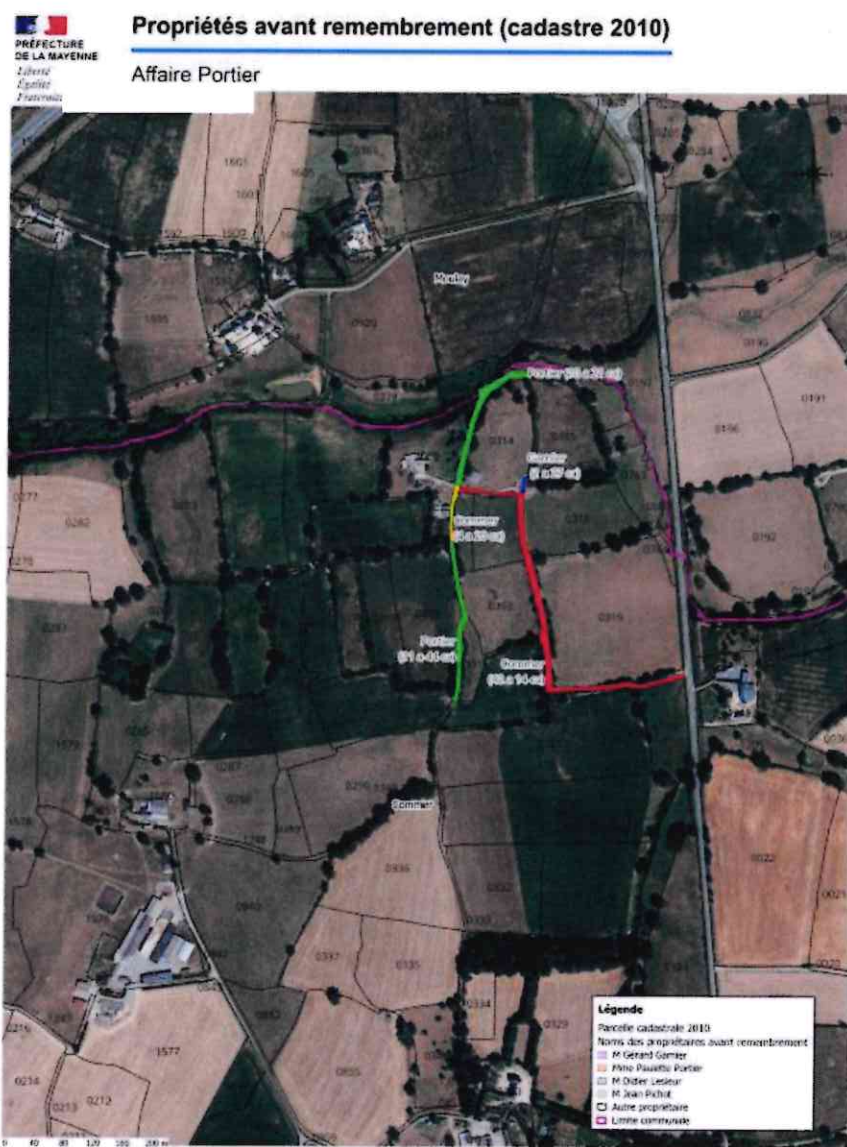
Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la décision modificative n°2 du Budget Principal.

4- Voie ROUILLON

Lors du précédent conseil municipal du 19 septembre dernier, il a été abordé que par suite des opérations de remembrement en lien avec les travaux de la 2x2 voies Laval-Mayenne, la commission d'aménagement foncier nous soumettait une proposition de délibération au conseil municipal.

Le conseil municipal n'avait pas délibéré sur le sujet soumis par la commission d'aménagement foncier dans l'attente de celle-ci.

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal la proposition de la commission départementale (cf plan).



Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée :

- **Accepte le transfert dans le domaine privé de la commune des chemins situés au lieu-dit Le Rouillon après la remise en état de la couche de roulement (chemin en rouge sur le plan) qui devra au moins être structurée en bicouche voire en enrobé.**
- **Accepte le transfert dans le domaine privé de la commune des chemins situés entre le village des rouillons et le chemin d'exploitation en l'état sans travaux préalables (chemin en jaune sur le plan).**
- **Autorise le maire à signer tous les documents liés à cette délibération.**

5- SEM TEM53 (Territoire d'énergie Mayenne) – Projet ombrière photovoltaïque

Lors du précédent conseil municipal le 19 septembre dernier, Mickaël Delahaye, Maire, informait le conseil de l'avancée de la mise en place d'une ombrière photovoltaïque (structure artificielle équipée de panneaux photovoltaïques qui a pour double fonction de procurer de l'ombre et de produire de l'énergie électrique) à côté de la future salle polyvalente suite à la rencontre avec les riverains les plus proches.

La SEM TE53 devait travailler sur une solution qui sera ensuite présentée aux riverains proches pour avis consultatif suite à leurs échanges lors de la première rencontre.

Mickaël Delahaye, Maire, présente au conseil municipal la nouvelle proposition qui sera également à nouveau présentée aux riverains.

6- Protection sociale complémentaire : Prévoyance

Lors du précédent conseil municipal le 19 septembre dernier, Christelle BEAUDOUIN, Adjointe au Maire, informait le conseil que la commune devait participer financièrement à la prévoyance de tous ses agents communaux, à hauteur de 50% sur la base minimale à partir du 1^{er} janvier 2025 et pour une garantie de salaire de minimum 90%. A ce jour les agents financent eux-mêmes cette prévoyance sans obligation d'adhésion.

Christelle BEAUDOUIN informe le conseil que nous n'avons pas encore eu de retour de notre prestataire actuel sur les différentes cotisations à venir et présente différents taux proposés dans l'offre négociée par le CDG53.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la garantie maintien de salaire pour les agents au taux de 90% du traitement indiciaire brut avec une prise en charge pour la collectivité de 60% de la cotisation, plus favorable pour les agents.

7- Questions diverses

❖ Repas des aînés

Le repas des aînés est fixé au samedi 30 novembre 2024.

Josiane Couilleaux présente au conseil municipal le restaurant retenu par la commission « Vie sociale », pour le repas des aînés en l'absence de salle pour accueillir l'ensemble de nos aînés:

- Beau Rivage à Moulay
 - 24 € le repas
 - 11 € pour les boissons,
- => 35 € au total par personne.

De plus, des repas à emporter de la boulangerie Martineau seront proposés pour les aînés ne pouvant ou ne souhaitant pas aller au restaurant.

❖ ***Courrier Maurice Deslais***

Mickaël Delahaye, Maire, présente au conseil municipal un courrier de Maurice Deslais, président de l'association de pêche.

Il y est notamment évoqué les bons d'achats attribués dans le cadre des activités de piégeage et de gardiennage effectués bénévolement par différentes personnes.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les bons d'achats proposés pour remercier les bénévoles pour leurs activités de piégeage et gardiennage :

- 120€ pour Mr Gaucher dans le cadre des activités de piégeage,
- 80€ pour Mr Deslais garde assermenté dans le cadre des activités de gardiennage.

❖ ***Recensement longueur de la voirie communale***

Mickaël Delahaye, Maire, expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Daniel GERAULT et Christelle BEAUDOUIN ont effectué le recensement de l'ensemble des voies communales et informe le conseil municipal que le linéaire de la voirie publique communale s'élève à 39 391,40 ml.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le linéaire de voirie publique communale qui est de 39 391,40 ml.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

Vu, la secrétaire de séance,

Aline LEBRETON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE



